

## COMMISSION ESPÈCES & COMMUNAUTÉS BIOLOGIQUES DU 18 OCTOBRE 2018

### Avis sur le PNA 2019-2028 en faveur du Hamster d'Europe (*Cricetus cricetus*)

Malgré un bilan mitigé et une réussite très relative des actions du premier PNA (2012-2016), notamment en ce qui concerne les expériences de renforcement de population de *Grand hamster*, à partir d'élevages en captivité et la restauration des populations vivant à l'état sauvage,

Considérant le statut de conservation de cette espèce en danger (EN / Réf : UICN-F), les menaces qui pèsent toujours sur elle et la nécessité de poursuivre les efforts de protection à travers un programme d'actions concerté, tant sur la population relictuelle que sur ses habitats spécifiques,

Prenant par ailleurs en compte les acquis scientifiques obtenus lors du PNA précédent et l'amélioration notable des connaissances en matière d'élevage concernant cette espèce emblématique de la plaine alsacienne, ainsi que la bonne collaboration entre les partenaires scientifiques et les acteurs de terrain,

La Commission « Espèces & Communautés Biologiques », après en avoir délibéré (*résultat du vote : 3 abstentions, 10 voix pour et 0 contre*), a émis un avis favorable à la mise en place du Plan National d'Action 2019-2028 en faveur du Hamster d'Europe.

L'avis est toutefois assorti des recommandations suivantes :

- Privilégier les actions de conservation et de gestion appropriées des agro-écosystèmes favorables (cultures favorables, conservation des terres en chaumes et mise en place d'inter-cultures) et le renforcement en vraie grandeur de la population.
- Poursuivre certaines actions de recherche, bien ciblées, pour mieux connaître le comportement des animaux et l'utilisation spatio-temporelle de leurs habitats (en particulier pour les individus nés en captivité).
- Mettre en place une veille sanitaire et rechercher d'éventuelles causes de mortalité liées à des pathologies.
- Mettre en œuvre les modes d'élevage qui ont fait leurs preuves et prévoir une phase d'émancipation, en semi-liberté, des individus à relâcher dans la nature.
- Éviter les projets d'élimination de principe des prédateurs sauvages (ne concerne pas les espèces férales), jugés non pertinents et généralement peu probants.
- Élaborer une stratégie cohérente visant à rétablir les connectivités entre les aires de présence (corridors fonctionnels), aujourd'hui disjointes.
- Nécessité impérieuse de faire un véritable bilan du plan, y compris financier, à mi-parcours en distinguant bien les actions spécifiques du PNA et celles du programme Life + Alister en cours.
- Inviter le référent « PNA Hamster d'Europe » du CNPN aux réunions du comité de pilotage du PNA, pendant toute sa durée.

Le 22 Octobre 2018,



Michel METAIS